



Autoroutes du Sud de la France
Madame Josiane Costantino
Directrice des ressources humaines
Quartier Sainte Anne
84967 Le Pontet Cedex

Lunel, le 15 mars 2010

Madame,

Objet : Mise en place d'un agenda social

Ces trois dernières années ont été conduites sous le signe d'un dialogue social soutenu. De nombreux accords ont été négociés et signés le plus souvent dans des délais très courts, avec les contraintes inhérentes en termes de temps indispensable pour l'échange, l'analyse, la communication et la décision. Ainsi, la réactivité nécessaire permettant d'apporter d'éventuels correctifs avant validation ne trouve plus sa place dans ce processus.

Ce rythme de travail comporte des risques, car il peut entraîner pour les partenaires sociaux des approches partielles sur les dossiers par manque de préparation, de votre côté comme du nôtre, avec le risque de conclure des accords qui n'apportent pas forcément les réponses adaptées. Ainsi, mener de front 4 ou 5 dossiers aussi importants que les salaires, les risques psychosociaux, la diversité, la filière TS ou celle des agents de surveillance n'est pas simple, vous en conviendrez. A cela s'ajoutent bien entendu les réunions des différentes instances représentatives du personnel, en régions comme en central qui ont toutes à traiter d'éléments essentiels pour les salariés et donc qui nécessitent là encore un investissement important des partenaires sociaux. Nous refusons de croire que ce rythme corresponde à une stratégie bien orchestrée comme certains le prétendent car ses travers ne profitent pas toujours aux mêmes mais il nous faut reconnaître que cette frénésie de sujets et de dossiers finit par créer une instabilité peu propice à la qualité du résultat et à leur lisibilité par les salariés.

Pour autant, nous sommes tous conscients que les demandes des salariés sont réelles et qu'il faut y répondre. Mais rapidité ne signifie pas empressement, voire précipitation. Le dialogue social est aujourd'hui étouffé sous cet empilement de dossiers, et il est de la responsabilité de la direction et des organisations syndicales de le faire respirer à nouveau. C'est ainsi que nous nous donnerons les chances de maintenir un dialogue de qualité et de répondre, sur le fond, aux salariés.

C'est pourquoi nous vous proposons la mise en place d'un agenda social. Celui-ci doit être défini en commun entre la direction et les organisations syndicales, à la fois sur son contenu et sur son rythme. Ainsi, pour la CFDT et au delà des négociations obligatoires, il est indispensable, à chaque fois par exemple qu'une demande de négociation est formulée, et ce qu'elle qu'en soit la partie, d'en discuter ensemble et de regarder comment ce dossier est inséré dans le calendrier. De même, certaines négociations sont plus urgentes que d'autres. Il importe donc de décider également ensemble de l'urgence supposée ou réelle de chaque dossier.

Nous le répétons, c'est en redonnant au dialogue social la respiration qui doit être la sienne que nous pourrons continuer à travailler sereinement à apporter des réponses de qualité aux salariés. Nous ne doutons pas que vous pensiez la même chose.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la directrice, nos salutations distinguées.

Pour la CFDT ASF
Floréal PINOS

Délégué syndical central